

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE CUXAC CABARDES

Le Président

Le 30 SEP. 2011

Secrétariat :

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

Le président du CLIC

à

Membres du CLIC

Affaire suivie par : Thomas PELLERIN
Tel. 04 34 46 67 09
Fax. 04 34 46 67 36
Courriel : thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr

Nos Réf. : SRNT/URTA/TP/MLR/2011.359

Objet : Réunion du CLIC de Cuxac Cabardès

Par arrêté préfectoral n° 2009 -11 2985 en date du 23 septembre 2009, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Titanobel sur la commune de Cuxac Cabardès a été prescrit en application du code de l'environnement (art. L515-15 et suivants).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) de Cuxac Cabardès relatif à la Société Titanobel, se tiendra, sous ma présidence :

**Le lundi 17 octobre 2011 à 09h30,
Salle du Conseil à la mairie à Cuxac Cabardès**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation du bilan annuel de la société Titanobel,
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT Titanobel,
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

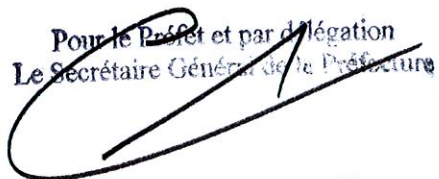
Par ailleurs, vous avez été, en tant que Personnes et Organismes Associés, consultés officiellement sur le projet de PPRT par courrier en date du 9 juin 2011, et invités à donner votre avis sur celui-ci. Dans un souci de développement durable, ces documents (projet de note de présentation, règlement, note de recommandation et plan de zonage) ne sont pas joints à nouveau au présent courrier. Par ailleurs, je vous

informe qu'ils sont, en cas de besoin, disponibles sur le site internet de la DREAL à cette adresse : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-titanobel-a764.html>

Les services de la DREAL et de la DDTM 11 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président du CLIC

Pour le Préfet et par déléation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed name and title.

Olivier DELCAYROU

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE CUXAC CABARDES

Le Président

Le 30 SEP. 2011

Secrétariat :

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

Le président du CLIC

à

Membres du CLIC

Affaire suivie par : Thomas PELLERIN
Tel. 04 34 46 67 09
Fax. 04 34 46 67 36
Courriel : thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr

Nos Réf. : SRNT/URTA/TP/MLR/2011.359

Objet : Réunion du CLIC de Cuxac Cabardès
PJ : documents projet du PPRT Titanobel

Par arrêté préfectoral n° 2009 -11 2985 en date du 23 septembre 2009, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Titanobel sur la commune de Cuxac Cabardès a été prescrit en application du code de l'environnement (art. L515-15 et suivants).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) de Cuxac Cabardès relatif à la Société Titanobel, se tiendra, sous ma présidence :

Le lundi 17 octobre 2011 à 09h30,

Salle du Conseil à la mairie à Cuxac Cabardès

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation du bilan annuel de la société Titanobel,
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT Titanobel,
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

C'est dans ce cadre que je vous informe que votre avis sur ce projet sera débattu lors de la séance du 17 octobre 2011. A cet effet, vous trouverez en pièce jointe au présent courrier, l'ensemble de ces documents (projet de note de présentation, règlement, note de recommandation et plan de zonage). Par ailleurs, je

vous informe qu'ils sont, en cas de besoin, disponibles sur le site internet de la DREAL à cette adresse : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-titanobel-a764.html>

Les services de la DREAL et de la DDTM 11 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président du CLIC

Pour le Président par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Olivier DELCAYROU